

Thou (1), ni dans celle de M. Le Tellier, archevêque de Reims. Le but de l'auteur était d'exciter les princes chrétiens, et surtout Louis XII, à faire la guerre aux Turcs. »

Dom Liron cite ensuite les premières lignes de l'ouvrage, et ajoute : « En voilà assez, ce me semble, pour juger de l'auteur, du caractère de son esprit et de son ouvrage. »

Nos historiens lyonnais modernes n'ont probablement pas connu les divers auteurs que je [viens de citer, aussi ils passent complètement Jean Mercure sous silence.

Mais à quelle date convient-il de placer cet individu dans l'histoire de Lyon ? Est-ce sous Louis XI ou sous Louis XII ? Chaudon et Delandine disent « qu'il parut à Lyon, en 1478 et que Louis XI le fit examiner par les plus habiles médecins de son njyaume, » mais sans indiquer où ils ont trouvé ce renseignement. L'abbé Trithème, au contraire, et les écrivains qui l'ont copié, avancent que ce fut en 1501 que Mercure parut à Lyon ; cet auteur

(1) La bibliothèque du président Jacques-Auguste de Thou, formée par ses soins à la fin du x<sup>e</sup> et au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, jouissait d'une réputation européenne. Vers 1596, il acquit la plupart des manuscrits de Pierre Pithou, puis ceux de Nicolas Lefèvre, précepteur de Louis XIII. En 1657, elle s'accrut des manuscrits recueillis par les frères Dupuy. En 1679, le président J.-J. Charron de Menars acquit les imprimés et les manuscrits de Dupuy et Colbert acheta les manuscrits anciens. C'est ainsi que, par l'intermédiaire de Colbert, la Bibliothèque nationale se trouve posséder aujourd'hui presque tous les manuscrits de Thou.

Le Tellier, Charles Maurice, archevêque de Rheims, mort en 1710, légua à la bibliothèque du Roi ses riches collections dont les éléments provenaient des bibliothèques de Fouquet, d'Antoine Faure et de Moreau et des abbayes de Saint-Martin de Tournai et de Saint-Amand.

(Voir Invent. gén. et méth. des manusc. franc, de la Biblioth. nat., par Léopold Delisle, 1876, p. CLV.)